

Belgium

DOCUMENT DE TRAVAIL

Suggestions de la Délégation belge en ce qui concerne le programme de travail et la procédure du groupe spécial chargé d'étudier les tâches futures de l'Alliance.

A. - PROCEDURE

I. - Remarques préliminaires

1) Les décisions du Conseil du mois de décembre et de février ont démontré la volonté des gouvernements de voir l'étude "des tâches futures de l'Alliance et des mesures à prendre pour y faire face afin de renforcer l'Alliance en tant qu'élément de paix durable" confiée à un groupe spécial.

Il est donc clair que bien que ce groupe soit présidé par le Secrétaire Général de l'OTAN et qu'il travaille sous l'autorité générale du Conseil, il se situe en marge de la hiérarchie institutionnelle de l'OTAN.

Deux raisons principales plaident en faveur de ce système :

- a) conserver à la préparation du rapport un caractère aussi informel et souple que possible ;
- b) éviter de voir contester ce rapport comme ayant été exclusivement préparé par l'institution elle-même sans les avantages politiques et techniques que donne l'intervention des Représentants désignés par les capitales.

17

~~Il n'est donc pas opportun de voir confier des parties de l'étude à des organes existant au sein de la hiérarchie de l'OTAN. Leur collaboration pourrait pourtant être souhaitable :~~

a) pourvu que le groupe spécial veille particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de questions traitées simultanément dans deux cercles différents.

b) si le groupe spécial demande à des organes de l'OTAN de répondre à telle ou telle question précise.

- 2) Il est indispensable de prévoir une procédure qui permette une coordination constante car les différents sujets qui devront être examinés sont liés les uns aux autres.

Il faut donc éviter un cloisonnement du travail qui risquerait de faire aboutir à des conclusions séparées qui ne tiendraient pas compte de l'interpénétration des questions. Il faut aussi que l'étude corresponde à l'évolution de la situation politique. Cela implique que le groupe spécial soit informé des résultats d'autres travaux menés normalement par l'Alliance, notamment pour les questions traitées au sein du D.P.C. et du D.P.W.G..

II. - Suggestions concrètes

1. Le groupe spécial, composé des représentants des gouvernements intéressés ^{par l'étude}, assume la responsabilité de la préparation de l'étude. Il constitue en quelque sorte un steering committee permanent.

Pour pouvoir bien accomplir sa tâche, il paraît normal qu'il soit composé de représentants bien au fait des questions normalement

traitées au sein de l'Alliance et qui peuvent être assistés des experts venus des capitales. C'est donc à ces représentants, qui seront la plupart du temps les représentants permanents, qu'il appartient de fixer le programme général, de suivre l'évolution des études particulières en veillant à la coordination indispensable entre les différentes études d'une part et d'autre part avec le travail habituel de l'Alliance. *Quar ce but il a été convenu que chaque fait que les membres ou quelques uns de ses membres le signifieront personnellement.*

- 2.- Des sous-groupes sont créés pour se charger d'un secteur particulier. Ces sous-groupes sont ouverts à tous les membres de l'Alliance. En vue de favoriser leur travail, il est suggéré qu'une délégation nationale soit chargée de la présentation du sujet.

La délégation désignée devrait choisir une personnalité particulièrement compétente en la matière et de préférence connue afin de faire cette première présentation. Pour son travail, ce rapporteur pourrait soit consulter les gouvernements, soit prendre connaissance de documents que certaines délégations auraient fait parvenir aux sous-groupes sur la question à traiter. Il va de soi que le document de travail présenté par le rapporteur n'engage ni le sous-groupe ni le groupe spécial.

3. En vue de préparer le rapport intérimaire à soumettre au Conseil du mois de juin, il pourrait y avoir un intérêt à ce que dans le courant du mois de mai le groupe spécial siégeant cette fois-ci à un haut niveau politique examine les premiers travaux effectués et jette les bases du rapport intérimaire.

Cette session pour être utile, devrait sans doute durer plus d'un jour.

Pour chacun de ces sous-groupes, il est entendu que le secrétariat conserve la responsabilité de la préparation des rapports finals. Il

est également entendu que les représentants dans ces divers sous-groupes parlent en leur nom personnel et n'engagent pas leur gouvernement à ce stade de l'étude.

Il est également accepté qu'aucun procès-verbal officiel ne sera tenu de ces différentes réunions.

B.-PROGRAMME DE TRAVAIL

I. - Remarques préliminaires

a) S'agissant d'un travail essentiellement politique, il n'est pas possible de faire une distinction stricte entre :

(1) l'évolution de la situation politique du point de vue de ses influences sur les objectifs de l'Alliance et

(2) les tâches dont l'Alliance devra en conséquence se charger dans l'avenir.

b) Il ne paraît pas opportun de déterminer à ce stade autre chose qu'un secteur d'activité pour le sous-groupe. Afin de préciser cependant quelque peu la nature du mandat donné au sous-groupe, il est suggéré d'arrêter une série non limitative de questions auxquelles il devrait être répondu.

II. - Secteurs d'activité ou catégories de questions

a) Changements en URSS et dans les Etats de l'Europe Orientale.

Questions :

Polstzer et Changier

.1.

- 7
- quelles sont les conséquences de ces changements sur l'Alliance ?
 - de quelle manière l'existence de l'Alliance influe-t-elle sur la politique extérieure de l'URSS et des Etats de l'Europe Orientale ?

b) Modifications survenues chez les pays occidentaux particulièrement en Europe.

Questions :

- Pour l'Europe, quelles constatations et quelles conclusions tirer du progrès de l'idée de co-existence pacifique ?
- Dans la recherche de la sécurité collective prévue par la Charte des Nations-Unies, quel rôle peut jouer une Alliance régionale ?
- En face de l'organisations d'Etats d'obédience communiste et compte tenu de l'apparition et parfois de la réunion de pays récemment venus à l'indépendance et de pays non engagés, peut-on fortifier l'union des pays fondée sur une communauté d'idéologies et une très grande similitude de système politique ?

c) Implications politiques et modifications survenues dans le domaine militaire.

Questions :

- Quels sont les principes qui sont pris en considération pour le niveau et le déploiement des forces ?
- Quelles conséquences peut-on tirer du concept stratégique en vue de favoriser le désarmement contrôlé ?
- Comment un désarmement parallèle et progressif peut-il conduire à une détente ?

d) Consultation politique.

Questions :

- 6
- Qu'a-t-on fait pour exécuter les suggestions des "Trois Sages" ?
 - Quelle place faut-il donner dans la consultation aux événements situés en dehors de la zone géographique du traité ?
 - Etant donné l'existence d'une meilleure identification des objectifs/collectifs des peuples européens, les relations entre partenaires atlantiques doivent-elles évoluer ?

e) Réactions de l'opinion publique devant l'OTAN.

Questions :

- 7
- Quel vrai visage l'Alliance doit-elle présenter vis-à-vis des générations montantes qui n'ont pas connu les situations de 1949 et parmi lesquelles se sont développées de légitimes aspirations vers la paix ?
 - Comment faut-il expliquer le rôle que dans un monde modifié joue une Alliance ?
 - Comment associer ces générations à cette construction ?
 - Comment donner au travail entrepris par le groupe spécial un impact politique ?
 - Ne pourrait-on y associer les parlementaires de l'OTAN ?

*On voit les problèmes
est aussi, surtout européens,
rythmes européens, même?*

2 and 3 m. p. 29